

snes

Académie de Toulouse



**Avec le SNES-FSU pour
l'amélioration des conditions
de travail**

Protection sociale : une conquête à défendre !

La création de la Sécu a marqué une étape essentielle dans la mise en place du modèle social français. Dans le cadre de la solidarité nationale, elle vise à protéger l'ensemble de la société d'un certain nombre d'aléas.

La Sécu est l'actrice principale de la protection sociale à travers plusieurs champs d'intervention (branches) : assurance maladie (maladie, maternité, invalidité, décès) ; vieillesse (retraite, veuvage) ; famille (dont logement et handicap) ; accidents du travail et maladies professionnelles ; autonomie (créée en 2020).

Mais la protection sociale couvre un champ plus large : assurance chômage, aides au logement, minima sociaux, régimes spéciaux, régimes d'assurances complémentaires (mutuelles et institutions de prévoyance).

Protection sociale : la bête noire des libéraux !

De façon méthodique, l'ensemble de la protection sociale est attaqué depuis des années par les politiques libérales dans le but de réduire les droits à un filet minimaliste : réduction de l'offre de soins et fermeture de services et de lits d'hôpitaux, baisse des indemnités et déremboursement de médicaments, restes à charge de plus en plus importants ; dépassements d'honoraires, rendant nécessaires les complémentaires (complémentaires dont les coûts explosent) ; diminution des pensions de retraite et recul de l'âge de départ ; ou encore état déplorable de l'Aide Sociale à l'Enfance et des logements sociaux.

L'intolérable diminution de l'indemnisation des arrêts maladie pour les fonctionnaires entre évidemment dans ce cadre.

Illusion de la dette, danger de la privatisation progressive :

La question de la dette vise en réalité à imposer la « réduction des dépenses » et développer dans une logique capitaliste les assurances privées.

L'objectif est ainsi de tendre vers la privatisation dans un système où chacun·e cotise selon son risque et reçoit selon ses moyens : un tel système financiarisé coûte en fait cher (frais de gestion multipliés par 7) pour une prise en charge « low-cost ». Si l'on considère que se soigner ou vieillir dignement est un droit fondamental, c'est donc du côté des recettes que l'on doit se tourner.

Le moins qu'on puisse dire est que ces recettes sont sérieusement mises à mal par les politiques libérales : chômage de masse, faibles salaires ou inégalités salariales entre les femmes et les hommes qui réduisent mécaniquement les recettes de la Sécu (l'égalité salariale femmes/hommes rapporterait à elle-seule près de 10 milliards/an à la Sécu) ; gel et exonérations de cotisations sociales, etc... Les 90 milliards d'exonérations par an (!) sont à mettre au regard des 22 milliards d'euros en 2025 de déficit annoncé, après les 18,2 milliards de 2024.

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) : l'art de faire reculer la Sécu

Au prétexte d'une participation financière de l'employeur à la complémentaire santé des agent·es en activité, la nouvelle législation a rendu obligatoire la souscription à un contrat et un opérateur mais aussi a aussi entraîné une séparation entre prise en charge des traitements médicaux (volet « santé ») et couverture de la perte de revenus durant une longue période (volet « prévoyance »). Dans les faits, en généralisant aux agent·es de la Fonction publique la couverture complémentaire obligatoire, cofinancée par l'employeur (mais de manière forfaitaire et donc limitée), la réforme renforce un système d'assurance maladie particulièrement inégalitaire, parce qu'à 2 voire 3 étages (via des « sur-complémentaires ») pour compenser des paniers de soins moins intéressants.

Ces évolutions s'inscrivent en fait dans une logique de désengagement de la Sécurité sociale et de financiarisation de la santé.

Manifestation régionale des retraité·es le 20 mars à Toulouse

À l'appel de 8 des 9 organisations de retraité·es (FO n'appelait pas), près d'un millier de retraité·es ont manifesté à Toulouse malgré un très fort vent d'autan pour l'accès aux soins de toutes et tous, pour la reconquête de la Sécurité Sociale.

Les manifestant·es des 7 autres départements de Midi-Pyrénées ont été accueilli·es à la Bourse du Travail de Saint-Sernin dans la matinée où les intervenant·es de la CGT, de la FSU, de la FGR/FP ont rappelé la création de la Sécurité Sociale dans un pays qui sortait de la guerre, son principe fondateur « chacun·e cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » et toutes les attaques dont elle a été victime.

Les retraité·es sont ensuite allé·es porter les revendications à l'ARS.

100% Sécu : plus que jamais d'actualité, et loin d'être une utopie !

Dans le contexte politique actuel, où le président de la république instrumentalise les tensions internationales pour promouvoir une « économie de guerre » et casser encore un peu plus le système de protection sociale, il est nécessaire de se mobiliser, actif·ves comme retraité·es pour montrer que des alternatives économiques sont possibles pour recréer un modèle social plus solidaire. Ce sera aussi le sens de la campagne menée avec la FSU à l'occasion des 80 ans de la sécu.

*Benoît Foucambert,
SNES-FSU 81,
Sylvain Lagarde,
secrétaire académique,
Monique Theulé,
secteur retraité·es*



**Manifestation contre le racisme et le fascisme
le 22 mars à Toulouse**



**Manifestation des retraité.es
le 20 mars à Toulouse**



**Mobilisation pour les services publics
le 3 avril à Auch**

Hausser le ton !

F. Bayrou a installé une gouvernance qui tranche sur l'enchaînement effréné et brutal de réformes d'un pouvoir macronien pressé d'accomplir « son projet » de remise en cause des conquies sociaux, de démantèlement de la Fonction Publique, de transformation du système éducatif en un système élitiste et discriminant.

Il a fait adopter un budget de l'Éducation nationale sans suppressions de postes contrairement à M. Barnier avant sa chute, et a placé au ministère une E. Borne qui, sans maîtriser réellement les sujets éducatifs, a su évoluer un peu : le Choc des Savoirs est sérieusement enrayé – il reste à finir de l'enterrer d'ici au plus vite ; le programme d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) a été publié, largement préservé des censures des lobbys réactionnaires et libéré des compétences psychosociales, forme nouvelle d'un dressage social et patronal de la jeunesse ; les programmes de français et mathématiques de cycle 3, de LVER sur tout le Second degré, auront évolué dans le bon sens.

Mais, sous emprise de l'extrême-droite, conséquence du refus obstiné de E. Macron de se plier aux résultats des urnes en juillet, son gouvernement poursuit à bas bruit une politique austéraitre, libérale et rétrograde de plus en plus assumée, émaillée de sorties aux relents réactionnaires et parfois nauséabonds.

Il rogne la protection sociale des fonctionnaires, avec une ponction de 10% sur la rémunération des congés maladies.

A l'Éducation, faute de d'amélioration des salaires et des conditions de travail, l'attractivité en berne installe une précarité qui fragilise de plus en plus le statut. La déqualification de nos métiers se poursuit, entre mises au pas pédagogiques et concours placé à Bac +2,5...

Quant aux retraites, le « conclave » habille le refus dogmatique d'un nécessaire partage des richesses au bénéfice des salarié-es, tandis que quelques héritiers tirent des politiques menées depuis 2017 un profit rarement vu en si peu de temps.

Sur tous ces sujets, il nous faut retrouver le chemin de la rue, dans les cadres les plus unitaires possibles que nous pourrons construire. Le 1er mai sera le premier rendez-vous, d'autres incisives sont en construction : par qu'il nécessaire de se mobiliser et d'agir !

Pierre Priouret,

secrétaire général SNES-FSU Toulouse



N° CPPAP : 1127 S 0 62 78 — Prix abonnement : 10€
 Dépôt légal à parution — ISSN 2777-9904
 Journal édité par le SNES :
 2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
 Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
 Mèl : s3tou@SNES.edu
 Directeur de Publication : Sylvain Lagarde
 Rédactrice en chef : Perrine Simonutti
 mars — avril 2025 — n° 399
 Public-Imprim Midi-Pyrénées — Tél. 05 61 44 11 12



Ressources humaines : des perspectives inquiétantes

À la suite du ministère qui a publié récemment des Lignes de gestion « stratégiques », notre rectorat déploie, dans le cadre de sa « feuille de route RH » les axes académiques de développement d'une « gestion de la ressource humaine », c'est-à-dire l'importation, au sein de la Fonction publique, du « New Management » public, sur le modèle du privé, anglicismes compris.

La première « feuille de route RH » académique de 2021 ambitionnait de rapprocher le rectorat et ses services de gestion des collègues via la mise en place de la « RH de proximité, dispositif de fait inopérant vu la faiblesse des postes dédiés (une douzaine). Sauf exceptions, le dispositif n'a pas tenu sa promesse, mais il a souvent consisté en un appui au management des chefs d'établissements en cas de conflits internes. Loin de « l'individualisation de la relation à l'agent », du « renforcement du bien-être des personnels », il a surtout entériné les orientations de la loi de Transformation de la Fonction publique de 2019, et installé le contournement des CAPA et la mise à l'écart des syndicats dans la gestion des personnels, comme dans les conflits en établissement.

La feuille de route 2025-2028 aggrave l'orientation de fond de la précédente, et pose de nouveaux problèmes.

D'une part, parce que le cadre national confirme une tendance à la décentralisation progressive de la gestion des personnels, à commencer par les non-titulaires enseignant-es, AED ou AESH. Il prépare un détricotage, en académie, des statuts, à travers l'accent soit-disant mis sur l'adaptation au local - pourtant déjà parfaitement permise par les cadres statutaires actuels - mais mis en réalité sur le développement des recrutements de contractuel-les et leur « fidélisation » dans la précarité, à travers des outils nouveaux.



D'autre part, une amplification de la « RH de proximité », entendue par le rectorat comme l'accroissement des pouvoirs managériaux des équipes de direction (chef-fes d'établissement, adjoints et adjoints-gestionnaires, devenu-es « secrétaires généraux d'EPLE »), dans un rôle de « conseil RH » sur les mutations (jusqu'à la persuasion de la nécessité d'aller voir ailleurs ?) ; sur la formation continue préconisée, en lien avec le projet d'établissement ou les résultats des élèves aux évaluations nationales ; ou pire, en matière de « gestion des problématiques de santé » des collègues...

Cette feuille de route RH engage donc des évolutions très préoccupantes, visant à exploiter « mieux » - mais surtout : encore davantage la « ressource » humaine... dont le ministère manque pourtant de plus en plus.

*Pierre Priouret,
élu en CSA académique*

Carrières : c'est le moment de s'en occuper !

Les opérations de changement de grade ont débuté dans l'académie : l'accès à la Hors-Classe devrait continuer de bénéficier des avancées de l'accord PPCR, mais les problèmes demeurent sur la Classe Exceptionnelle.

Le bilan des promotions 2024 à la Hors-Classe a montré que l'accord PPCR d'il y a 10 ans continue à permettre la promotion de collègues de plus en plus tôt dans la carrière (en moyenne 2 ans plus tôt qu'en 2022), et il est désormais très rare, quel que soit le corps, de devoir attendre l'échelon 11 de la classe normale pour bénéficier de ce premier changement de grade. Seule une dizaine de collègues de l'académie ont un avis négatif, qui les exclut encore de cette promotion. Le barème assure une équité de traitement des situations, sur la base des avis des évaluateurs (Chef-fe d'établissement et IPR), et une certaine prévisibilité, même si la perte de compétence des CAPA a fait disparaître l'information apportée par la barre de promotion - ce que nous continuons de dénoncer. Il devrait en être de même pour 2025, avec des engagements du ministère suite aux mobilisations du printemps 2023 qui devraient permettre un nombre de promotions au moins équivalentes à l'année dernière.

L'accès à la Classe Exceptionnelle est bien moins clair : l'opacité est totale sur les critères d'évaluation employés, et l'impossibilité de former un recours réglementairement fondé offre un paravent commode à l'administration. On peut néanmoins là encore retirer des enseignements de la campagne 2024, première à fusionner les deux viviers : le double avis Très Favorable (seuls avis pérennes) est indispensable pour y espérer une promotion ; l'académie a en partie entendu la demande du SNES-FSU de promouvoir en priorité les collègues les plus proches de la retraite, sauf dans quelques disciplines et corps bien identifiés, pointés auprès du rectorat ; les équilibres entre femmes et hommes sont respectés, comme pour la Hors-Classe.

Les collègues partant en retraite sans bénéfice de la Classe exceptionnelle restent toutefois bien trop nombreux, et le 2nd degré est pénalisé par rapport à d'autres corps au vu de sa pyramide des âges qui imposerait des promotions en plus grand nombre.

Le SNES-FSU poursuivra ses interventions pour faire au plus vite de la Classe Exceptionnelle un débouché de carrière accessible à toutes et tous : les évolutions de la Hors-Classe montrent que c'est possible !

Pour nous permettre de suivre le plus précisément possible - dans un cadre de dialogue très limité avec le rectorat - le SNES-FSU invite les collègues, notamment adhérent-es, promouvables à lui communiquer leur situation au moyen de la fiche syndicale spécifique à ces opérations de promotion dès que les avis des évaluateurs leur sont connus.

Pour vous informer et répondre à vos questions, le SNES-FSU Toulouse organise un stage sur les fins de carrière et la classe exceptionnelle le lundi 19 mai à Toulouse. Voir le programme du stage en page 11.

*Pierre Priouret,
élu en CSA académique*



INTRA 2025

Vérifiez vos barèmes retenus par le Rectorat !

Du 07 Mai 18h00 au 23 mai minuit, il est impératif que chaque demandeur ou demandeuse de mutation à l'INTRA vérifie sur SIAM les barèmes retenus par le Rectorat après vérification des vœux formulés et des pièces justificatives fournies.

Si vous constatez une erreur, il vous faut IMMEDIATEMENT en demander la correction via colibris et fournir éventuellement les pièces manquantes : vous avez jusqu'au 22 mai minuit dernier délai.

ATTENTION : Conserver le mail de confirmation reçu lors du dépôt de la confirmation de mutation et le numéro de suivi attribué

pour pouvoir effectuer cette contestation si nécessaire

Vérifier vos vœux et vos barèmes à ce stade de la procédure est essentiel car c'est sur la base de ceux-ci que votre résultat d'affectation sera calculé par le rectorat au moyen d'un algorithme.

ATTENTION : Si le rectorat a fait une erreur, que vous n'avez pas contestée et qui vous a privé d'une mutation, un recours à l'issue des résultats n'a que très peu de chance d'être pris en compte par le rectorat.

Demandes tardives :

- Les demandes tardives de mutation devront en tout état de cause parvenir avant le 22 mai 2024 à l'adresse electronique_dpemvt@ac-toulouse.fr avec les pièces justificatives correspondantes.
- Toute demande d'annulation, pourra être adressée jusqu'au 22 mai 2023, via colibris.

Si vous avez des doutes ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter en écrivant à mutations@toulouse.snes.edu (ou cpe@toulouse.snes.edu pour les CPE).

Résultats :

- Du 26 mai au 11 juin : lancement de l'algorithme d'affectation
- Le 12 juin : résultats des affectations sur postes fixes et des changements de rattachement administratif pour les TZR qui l'ont demandé. Les nouveaux TZR auront aussi autour de cette date communication de leur établissement de rattachement (RAD).
- A partir de cette date, vous disposerez de 2 mois pour faire un recours en cas d'affectation sur un vœu non exprimé ou en cas de mutation non obtenue.

Il est toutefois conseillé de ne pas attendre pour faire ce recours. Vous devrez alors mandater le SNES-FSU pour vous représenter lors de l'examen de votre recours par le rectorat.

- 03 et 04 juillet (à confirmer) : première rencontre avec l'administration pour étudier les recours.

- Autour du 15 juillet (à confirmer), premières affectations des TZR sur des heures non couvertes (BMP).

Faire un recours pour contester le résultat de sa mutation : Résultats sur les recours INTER 2025

Cette année, la FSU a défendu et continue à défendre au niveau du ministère de nombreux recours de la phase interacadémique. Un nombre important d'entre eux obtient chaque année une réponse favorable

Résultats INTRA 2025 : Il est nécessaire de contester

A l'issue des résultats de l'intra, prévus le 12 Juin 2025, les participant-es ont aussi la possibilité d'effectuer un recours pour contester l'affectation obtenue mais aussi l'absence de mutation

1- **Quel intérêt ?**

Depuis la disparition des commissions dans lesquelles les élu-es des personnels vérifiaient toutes les opérations du mouvement faites par le rectorat, les erreurs se multiplient. Par le biais des recours la FSU a accompagné et obtenu des résultats avec rectification de l'erreur dans différentes situations :

- collègue en carte scolaire ne retrouvant pas l'établissement perdu alors même

qu'un poste était non pourvu ;

- collègue muté-e sur un poste sans heure qui a pu revenir sur son poste d'origine ;

- collègue TZR muté-e à l'autre bout de l'académie sur un vœu invalide que l'administration aurait dû supprimer ;

- collègue en poste fixe muté-e sur un poste non demandé qui a pu retrouver son poste d'origine ;

- collègue entrante pour laquelle le rectorat a modifié les éléments de barème retenus à l'inter et qui a obtenu une affectation dérogatoire et une bonification compensatoire pour le mouvement suivant ;

- collègues entrant-es ayant pu permuter leur poste grâce à des recours croisés qu'ils avaient fait valoir conjointement et que la FSU a défendus ;

- collègue muté-e sans respect du barème rétabli dans ses droits ;

- collègues en mutation simultanée n'arrivant pas dans le même département.

2- **Quel délai pour effectuer le recours ?**

Chaque participant-e a 2 mois pour formuler un recours concernant son résultat à compter du jour de communication du résultat. Néanmoins il faut faire ce recours le plus tôt possible afin d'en connaître le résultat avant la rentrée.

3- **Comment procéder ?**

La saisie du recours se fera via la plateforme Colibris.

Contactez le SNES-FSU (mutations@toulouse.snes.edu) avant de saisir votre recours pour que nous puissions vous accompagner et vous conseiller dans la formulation de votre recours.

Les collègues, lors de la saisie du recours dans Colibris, devront cocher la FSU pour que nous puissions défendre leur recours devant le rectorat.

*Hélène Tressens, Laureline Buzin
et Floréal Hemery
secteur carrières*

Dans le 65, une suppression injustifiée de postes d'enseignant-es

Les lycées du 65, fortement impactés par les baisses de dotations, se sont mobilisés dès que les premières DGH sont tombées. En effet, pour une perte de 90 élèves sur le département dans le second degré, soit moins de trois élèves par établissement, ce sont 15 ETP qui sont supprimés. A l'avant-garde de ce combat, les enseignant-es du lycée Théophile Gautier ont été à l'initiative d'un mouvement départemental intersyndical qui a pris de l'ampleur au fil des jours. Une assemblée générale a réuni près de 50 personnes le mercredi 5 mars, où ont été décidées plusieurs actions : une opération lycée mort à Théo le lundi 10 mars, date de l'audience avec le DASEN, une information aux familles sous forme de tractage devant le lycée Marie Curie lors de leurs portes ouvertes, puis une journée de grève le 17 décembre à l'occasion du CSA-D, que l'intersyndicale a boycotté après y avoir lu une motion expliquant ses revendications.

L'opération lycée mort a été un franc succès : 90 % des enseignant-es étaient grévistes, et soutenu-es par les élèves, les parents d'élèves, qui les ont accompagné-es à l'audience, et des enseignant-es d'autres

établissements tarbais qui se sont rassemblés devant la DSDEN. Le même jour était reçu le lycée professionnel Sixte-Vignon, qui a débrayé dès le lendemain : 80 % des collègues ont cessé le travail pour protester contre la baisse de moyens et la fermeture d'une filière malgré une hausse des effectifs, preuve que l'argument démographique



qui nous est asséné en permanence ne vaut que quand il arrange.

Lundi 17 mars, devant les barnums du SNES-FSU et de la CGT, plus de 80 personnes étaient présentes à 9h pour accompagner la démarche de boycott de nos représentants au CSA-D. 50 d'entre elles sont ensuite restées pour une AG improvisée dans les locaux de la FSU afin de décider des suites

à donner au mouvement. Une pétition a été rédigée à cette occasion : "pétition 65", qui circule sur les réseaux mais aussi dans les rues tarbaises où l'intersyndicale a réussi à rassembler une quarantaine de personnes mercredi 27 mars pour la faire signer place Verdun. Une demande d'audience a également été envoyée au nouveau recteur.

Fatigué-es d'être sans cesse confronté-es à des dotations en baisse, lassé-es d'entendre les mêmes arguments, les enseignant-es du 65 n'en restent pas moins déterminé-es à se battre pour obtenir des moyens permettant des conditions de travail dignes et espèrent faire entendre leur voix : la baisse démographique doit être vue comme une opportunité de baisser les effectifs par classe, améliorant ainsi le suivi des élèves et les conditions de travail des enseignant-es, et non une excuse pratique pour tailler à grands coups de serpe dans le service public d'éducation.

Sandra Roger,
co-secrétaire SNES-FSU 65

Dans le 31, les lycées de la mixité en lutte

La baisse des Dotations Globales Horaires pour la rentrée 2025 a particulièrement été ressentie dans 3 lycées de Toulouse, les lycées Berthelot, Toulouse-Lautrec et Joséphine Baker, qui se sont mobilisés pour réclamer les moyens de fonctionner correctement.

« C'est presque devenu une tradition... », commente avec lassitude cette enseignante de lettres classiques. Chaque année, les personnels redoublent d'imagination pour organiser des opérations médiatiques et ainsi attirer l'attention du



Rectorat sur les conditions dégradées engendrées par le manque de moyens. A Berthelot, on s'étonne de perdre une classe de 1^{ère} alors que l'effectif annoncé est le même que celui de l'année 2024-25. A Toulouse-

Lautrec, la situation est tendue depuis plusieurs rentrées, affichant toutes les classes de 2de à 36, et c'est par un positionnement fort (la démission de 29 professeurs principaux) que les personnels ont voulu

alerter la DSDEN. A J.Baker, c'est par un communiqué de presse que les personnels ont dénoncé une situation inacceptable : la baisse de moyens continue les a déjà contraints à renoncer à des groupes à effectif réduit dans certaines disciplines ou à supprimer des Enseignements de Spécialité, affaiblissant l'offre pédagogique du lycée étiqueté 'Politique de la Ville' et au plus bas IPS de l'académie.

Malgré la promesse d'être reçus en audience par la DSDEN, les lycées J.Baker et Toulouse-Lautrec se sont rassemblés devant les grilles du Rectorat mardi 18 mars pour faire entendre leur mécontentement.

Cécile Bélotti,
co-secrétaire SNES-FSU 31

Sursis décroché pour le lycée Clément Marot de Cahors

Jeudi 13 mars : réunion d'urgence avec l'intersyndicale, suppression d'un poste de CPE à Clément Marot pour la rentrée 2025. Pourtant, rien d'annoncé en CA, les effectifs sont stables. Nous apprenons que la fermeture initialement prévue dans un autre établissement a finalement été imposée à Clément Marot.

Rapide concertation, HIS organisée mardi 18 mars. Les collègues sont au rendez-vous. Les CPE s'expriment : elles ont déjà beaucoup de charge de travail, la décision

paraît en totale contradiction avec la circulaire de rentrée (« Ne laisser aucun élève au bord du chemin ») et le compte rendu de l'évaluation du lycée (« Améliorer le climat scolaire »). Nouvelle annonce : poste de documentaliste « gelé ». Si l'un des trois décide de muter, il ne sera pas remplacé. Nous manifesterons lundi 24 mars devant la DSDEN au cours du CSA qui va traiter des moyens pour la rentrée. Rendez-vous lundi matin à 8h devant le lycée avec de quoi se faire entendre.

Lundi matin, collègues et élèves présents avec pancartes, sifflets, casseroles, grosse caisse et même cornemuse ! Déambulation bruyante jusqu'à la préfecture puis siège pendant le CSA. La Dasen ne peut pas nous recevoir. AG prévue mardi matin à 7h50 en fonction de la décision du CSA académique. Lundi soir : soulagement, poste maintenu pour un an. Petite victoire donc, mais combat à poursuivre !

Lise Haudry

S1 lycée Clément Marot et S2 Lot

Préparation de rentrée : le Tarn-et-Garonne, un cas emblématique

Dans les instances départementales, la FSU a dénoncé la situation scandaleuse du Tarn-et-Garonne à la rentrée 2025. Alors qu'il est prévu une baisse des effectifs de 289 élèves, le privé, lui, gagnerait 37 élèves ! Interrogé, le DASEN n'a pas voulu nous dire la raison pour laquelle le privé était si épargné ...

Cette évolution inégale des effectifs a des conséquences directes : les lycées publics montalbanais Michelet et Bourdelle perdent chacun une classe de seconde alors que le lycée privé, dans la même ville, en gagne une ! Or les IPS moyens (Indices de positionnement social) sont globalement plus élevés dans l'enseignement privé que dans le public, qui prend en charge des élèves globalement en plus grande difficulté.

En lycée, la baisse touche les voies générales et techno (- 90) mais épargne la voie pro (+ 52). Le LPO de Castelsarrasin perd une classe de Seconde générale, celui de Valence a failli en perdre une et le LGT de Moissac est celui qui a le moins d'élèves.

La chute des effectifs porte aussi sur tous les niveaux en collège (- 251 élèves dont -173 en 6ème à la RS 2025, ce qui est le plus fort et le plus inquiétant). 7 divisions sont perdues en collège et notamment 1 division de 3ème à Lauzerte, ce qui fragilise cet établissement, sauf à envisager une révision de la carte scolaire afin qu'il puisse continuer à être alimenté.

L'impact est déjà préoccupant alors que le DASEN a annoncé une baisse d'effectifs prévue jusqu'en 2029. 13 postes sont créés à la RS 2025 et 16 supprimés (dont 6 Mesures de Carte Scolaire) : le solde est donc négatif à - 3. Michelet est le plus touché avec 6 fermetures de postes dont 3 MCS.

Dans le contexte scolaire et social de notre territoire, le SNES-FSU exige de profiter de la baisse démographique pour conserver les postes afin d'alléger les effectifs dans les classes et améliorer les conditions d'apprentissage.

O. Andrieu et C. Lescure,
SNES-FSU 82

Le Gers mobilisé pour plus de moyens et la défense de l'éducation en milieu rural

La mobilisation dans le Gers avait commencé dès février avec l'annonce surprise de la fermeture du site du collège de Cazaubon, finalement reportée, qui avait mobilisé un large collectif d'usagers, personnels et représentant-es des personnels. Elle s'était poursuivie à Auch le 15 mars devant le lycée Pardailhan contre la suppression d'un poste d'infirmière. Et le 17 mars, les manifestant-es étaient plus d'une cinquantaine devant la DSDEN, à l'occasion du CSA dont l'ordre du jour examinait les moyens dévolus au Second degré à la rentrée 2025. Plusieurs sujets avaient lieu de peser dans les esprits : la suppression de postes d'enseignant-es (comme le lycée de Nogaro qui perd pas moins de 5 postes à lui seul), du poste d'infirmière dans les lycées d'Auch, la menace de fermeture du site du collège de Cazaubon, le manque

de moyens récurrent dans le Second degré et la situation d'établissements ruraux fragilisés ...



Les représentant-es du SNES-FSU, avec d'autres organisations syndicales représentées en CSA, ont voté majoritairement contre la ventilation de l'enveloppe et les

mesures de cartes scolaires, en rappelant les principes qu'elles et ils défendent : contre la dotation à la structure qui fragilise notamment les petits établissements ruraux et ne permet pas le financement de toutes les options et enseignements de spécialité, contre la hausse des heures supplémentaires, pour le maintien d'une carte des formations variée et pour plus de critères transparents dans la ventilation des moyens. Tout l'engagement des représentant-es du SNES-FSU dans le département du Gers est en effet de revendiquer de meilleures conditions structurelles, en profitant de la baisse démographique pour maintenir des postes, et améliorer les conditions d'étude des élèves.

Perrine Simonutti,
co-secrétaire SNES-FSU 32

Mesures de Carte Scolaire : le SNES-FSU pour le respect de la règle

Cette année encore, et malgré les revendications anciennes du SNES-FSU pour des créations de postes permettant un exercice du métier dans de bonnes conditions pour les personnels et les élèves, plusieurs collègues ont été victimes d'une Mesure de Carte Scolaire.

Une perte de poste, quelle qu'en soit la raison, est toujours une épreuve, tant pour les collègues qui ne souhaitent pas quitter leur établissement, que pour les procédures de réaffectation. C'est pour cela que le SNES-FSU a toujours demandé à ce que les règles appliquées par le Rectorat soient claires, diffusées et surtout respectées. Elles figurent pour cela dans une circulaire publiée tous les ans par la DPE.

Claires parce que les collègues doivent savoir en toute connaissance de cause les démarches qui les attendent et les conditions dans lesquelles ils vont être réaffectés. Le bonus de 5000 points est appliqué sur l'établissement, la commune, le vœu géographique et le département ainsi que la ZR et enfin l'académie. A cela s'ajoutent les barèmes liés à la situation professionnelle

et personnelle de l'agent. Ainsi, les MCS ayant le plus fort barème sont réaffectées en priorité sur le poste de même type le plus proche quand y a le choix puis ainsi de suite en fonction du barème décroissant.

Diffusées, car dans la plupart des cas, les MCS sont subies et doivent donc pouvoir être anticipées par les collègues. C'est pour cela que le SNES-FSU rappelle chaque année que la première étape doit être l'information, par le chef ou la cheffe d'établissement, à l'équipe disciplinaire concernée, de la suppression d'un poste. Cette démarche est indispensable afin que toutes et tous disposent d'un même niveau d'information sur les raisons de la disparition du poste et sur les règles de réaffectation. Deuxième étape souvent occultée par les chefs d'établissement, la recherche d'un éventuel volontaire dans l'équipe. Cela peut paraître anodin, sauf que des collègues qui souhaiteraient muter pourraient être intéressés par le bonus de 5000 points lié à la MCS.

Enfin respectées, car en l'absence de volontaire, ce n'est pas aux équipes de supporter la désignation du collègue qui subira

la MCS. C'est donc le ou la collègue ayant la plus faible ancienneté de poste qui est concerné-e (en cas d'égalité, le départage se fait en fonction de l'échelon, du grade, puis du nombre d'enfants de moins de 18 ans).

C'est bien parce que les volontaires sont rares pour les mesures de carte scolaire que l'information et le respect des règles sont primordiaux. Une réaffectation en mesure de carte scolaire en dehors de la règle ou par erreur peut avoir des conséquences non seulement dans le département concerné mais aussi dans toute l'académie, particulièrement dans les disciplines peu pourvues en postes vacants.

C'est pour cela que le SNES-FSU accompagne les collègues en veillant à leur donner toutes les informations utiles et en veillant au respect de la règle. Les passe-droits ou autres tentatives de contournement ne sont pas acceptables car in fine, favoriseront toujours des collègues en lésant d'autres. La règle, toujours améliorable, assure l'équité.

Aurélien Borot,
secrétaire académique



Obtenir un congé formation : une guerre d'usure ...

Les syndicats de la FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, ont siégé le 3 Février 2025 lors de la commission qui a examiné les demandes de congés formation. Ces congés formation sont toujours un enjeu car ils sont la perspective de se former et d'évoluer au sein de notre institution, par exemple en passant et en obtenant l'agrégation.

Nous avons dénoncé le trop faible nombre de congés formation. Sur 676 demandes,

53 congés formations ont été accordés.

Un exemple parmi d'autres, en anglais 2 collègues en sont à 13 demandes et n'obtiennent pas de congé formation, idem pour 4 collègues à 12 demandes...! C'est une véritable guerre d'usure. On ne pourra pas enlever aux collègues la persévérance dont ils font preuve.

Ainsi, des collègues décalent leur mutation dans notre académie pour ne pas avoir à attendre 5 ou 6 ans de plus, alors qu'ils

et elles peuvent l'obtenir au bout de 3 ou 4 ans dans leur académie d'origine.

Nous avons également répété notre attachement au fait que les collègues puissent conserver le bénéfice des demandes déjà faites et qu'ils et elles puissent demander un report s'ils l'obtiennent.

Hélène Tressens, Floréal Hemery,
Laureline Buzin,
secteur Carrières

Langues Vivantes : CALVE et nouveaux programmes

La Commission Académique des Langues Vivantes Etrangères qui s'est tenue le 25 mars 2025 était présidée par le Secrétaire Général puisque nous étions le jour de la 'passation' de pouvoir entre l'ancien et le nouveau Recteur.

Les documents et cartes envoyés en préparation de cette instance étaient une fois de plus incomplets : pas de visibilité sur l'offre des enseignements de spécialité LLCER sur les 8 départements par exemple, ni de documents pour le 1er degré.

Nous avons profité de cette tribune pour redire notre mécontentement face aux projets de nouveaux programmes et leur caractère restrictif et directif. Ces critiques portées par le secteur national en CSE en janvier ont semble-t-il été entendues : les IA-IPR d'anglais et espagnol présent-es nous ont annoncé 'en avant première' que les syndicats, porteurs des inquiétudes de nos collègues, avaient été entendus : les nouveaux programmes ne s'appliqueront pas sur l'ensemble des niveaux du collège et du lycée mais par étape, à commencer par les

niveaux 6e et 2nde à la rentrée 2025. De la même façon, le Ministère est revenu sur le nombre d'objets d'étude imposés, les inspecteurs et les inspectrices nous ayant assuré que ces textes n'avaient qu'une valeur « d'accompagnement ».

Pour ce qui concerne notre académie, l'anglais et l'espagnol continuent de prédominer l'offre des LV enseignées : 96,7 % d'élèves suivent l'anglais en LV1, l'espagnol couvre 88,5 % des cours en LV2 et ces 2 langues représentent aussi la majorité des bilangues.

Un investissement a été consenti sur la formation des collègues souhaitant enseigner une DNL, d'abord au primaire où les ouvertures des classes EMILE (77 écoles



pour plus de 7200 élèves) couvrent tous les départements de l'académie, mais aussi au collège où les enseignant-es se voient maintenant offrir un programme de stages divers afin de se perfectionner avant de passer la certification.

Cécile Belotti
Secteur LV

Nouveaux Programmes LV

Une victoire syndicale, mais restons vigilant-es !

Le dernier Collectif Métier LV a été l'occasion d'échanger sur les projets des nouveaux programmes. Ce qui nous attendait dès la rentrée 2025 dépassait tout bon sens :

Tous niveaux concernés, de la 6ème à la Terminale, sans aucun étalement sur deux ou trois ans. Un alourdissement de la charge de travail proportionnel à la multiplication des niveaux selon les services de chacun-e.

Le collège est sans doute plus secoué que le lycée car il s'aligne sur le fonctionnement de ce dernier.

Pour tous et toutes, c'est une progression dans l'année avec des 5 ou 6 Axes incontournables et des objets d'étude imposés : « Les axes culturels sont obligatoirement traités. (...) . Parmi les objets d'étude (...) au moins trois doivent être étudiés dans l'année ». Le calcul est simple : 6 Axes X 3 objets d'études = 18 séquences.

Comme nous avons 36 semaines de cours, ce projet ne nous permettait de consacrer à chaque séquence que 2 semaines, en y incluant les évaluations, bien entendu ! Deux semaines, là où nous en passons actuellement entre 4 et 7. Quid de notre liberté pédagogique ?

Comment fournir un travail de qualité en ne passant que 2 semaines sur un sujet ? Trouver un créneau pour corriger, remédier ? Comment permettre à nos élèves d'assimiler du vocabulaire sur une thématique, des faits de langues, des connaissances (comme en 1ere l'axe 4 l'exigerait : 'Energies d'hier et de demain, l'exemple de l'Ecosse') ? Comment faire de nos élèves 'des citoyen·nes éclairé·es s' si c'est la course contre la montre, si on ne peut rien approfondir par manque de temps ? Que fait-on des STI2D qui n'ont que 1h30 par semaine ?

Où est la cohérence quand en 6ème, où nous travaillons sur l'univers familier des élèves,

on nous propose d'étudier 'le fleuve du Mississippi' ou ' les parcs nationaux du Kenya' ?

Suite à nos remontées, et celles du SNES-FSU National, sur ces programmes lourds voire irréalisables, nos arguments ont été avancés et entendus à la CALVE : seuls seront concernés les 6èmes et les 2ndes à la rentrée 2025, et les objets d'étude ne seront plus obligatoires. Une belle avancée !

Il n'en reste pas moins que les manuels ont été conçus dans la précipitation et auront un coût, que le travail de préparation va être alourdi pour la rentrée et les suivantes avec une sensation de survol et zapping. Ces programmes gardent un caractère directif, uniformisé... nous avons d'autres ambitions pour nos élèves, l'envie d'un travail bien fait où les notions sont approfondies et où nous pouvons encore écouter les questions de nos élèves et y répondre !

Blanche Dufaux,
Groupes métiers SNES-FSU Toulouse



L'organisation mondiale de la santé définit la santé comme « un état de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Le travail doit être un facteur de santé et ne doit en aucun cas porter atteinte à la santé ni à l'intégrité physique des agent-es (article L 136-1 du code général de la Fonction Publique). Enfin, selon l'article 4121-1 du code du travail chaque employeur doit prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Sourires (ironiques), rires (jaunes) ... Les réactions de la soixantaine de participant-es réuni-es au stage « Santé au travail » organisé le 13 mars sont révélatrices. Révélatrices d'un mal-être dans la profession, révélatrices surtout d'une méconnaissance et désinformation sur nos droits en termes de

Le travail c'est la santé... (sic)

santé. Car nous attendons bien trop souvent d'être confronté-es à des difficultés de santé pour les connaître et les défendre.

Le postulat de départ fait pourtant preuve de bon sens : il suffirait d'améliorer ses conditions de travail pour améliorer sa santé au travail. Néanmoins la réalité est toute autre : aucun suivi médical des personnels, multiplication des situations d'épuisement professionnel, démissions, ruptures conventionnelles, arrêts maladie, pas de remontées statistiques sur le nombre de suicides...

Au cours de cette journée dense et riche, Hervé Moreau, secrétaire national du SNES-FSU (secteur santé, travail et protection sociale) a présenté les différents leviers qui existent : F3SCT (Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail), registre Santé et Sécurité au travail (RSST), registre de signalement d'un danger grave et imminent (DGI), protection fonctionnelle... Nous ne devons plus hésiter à nous en saisir et à nous faire accompagner par des équipes militantes spécialisées.

Enfin Hervé Moreau a détaillé les attaques sans précédent en 2025, avec deux changements majeurs à venir. Depuis le 1er mars, en plus du jour de carence lors d'un congé de maladie ordinaire, le traitement indiciaire et les primes seront abaissés à 90 %. Or, cette mesure sera réellement appliquée

à partir de juillet, mais avec un effet rétroactif ! En théorie, il s'agit pour le gouvernement d'économiser 900 millions d'euros. En réalité, cette mesure s'avère surtout injuste et inefficace et continue à s'inscrire dans une logique de dénigrement et mépris des agent-es des services publics. Le SNES-FSU continuera de revendiquer la suppression du jour de carence ainsi que le retrait de cette mesure.

Autre évènement majeur pour l'ensemble des personnels du ministère : à partir du 1er avril 2026, la souscription à la mutuelle MGEN va devenir obligatoire pour les remboursements complémentaires de soins (couverture santé). Plusieurs points sont problématiques : d'une part, la rupture de solidarité entre actif-ves et retraité-es ; d'autre part, une séparation entre prise en charge des traitements médicaux (volet "santé") et couverture de la perte de revenus (volet "prévoyance"). Le SNES-FSU dénonce un système d'assurance maladie à plusieurs étages particulièrement inégalitaire qui fragilise la Sécu (voir la page 2). N'oublions pas, pour en revenir aux fondements de la protection sociale en France, que se protéger soi-même c'est aussi faire preuve de solidarité.

*Laure Soubsol et Perrine Simonutti,
Formation syndicale SNES-FSU Toulouse*

Intelligence artificielle : quels enjeux pour nos métiers ?

Plus personne n'échappe à l'invasion des différentes formes de l'intelligence artificielle (IA), dans l'éducation pas moins que dans la société.

Les plans de formations académiques les mettent en avant. Les publicités pour de nouveaux outils-miracles pullulent, vantant un métier facilité et libéré de tâches jugées contraignantes ou pénibles, jusqu'au cœur de la relation pédagogique avec les élèves. Face à la crise de recrutement, notre rectorat expérimente la gestion du remplacement de professeur-es, ou des réponses « de premier niveau » aux questions des collègues... Se profile l'objectif de former les professeur-es à l'IA mais, plus encore, de les faire enseigner par l'IA, avec des expérimentations sans aucun cadre.

Des « experts » promeuvent l'IA, assumant des transformations profondes de nos métiers mais cela n'est jamais débattu, ni publiquement ni avec les représentant-es

légitimes de la profession. Des « tiers-lieux » qui doivent beaucoup à J.-M. Blanquer, se développent aux marges du ministère ou des rectorats. S'y côtoient : marchands de technologies aux intérêts surtout financiers, et à l'opposé des objectifs de l'École publique et des apprentissages émancipateurs ; chercheurs voulant copier le fonctionnement du cerveau pour alimenter un « apprentissage profond » des machines, au moyen de bases de données que certaines expérimentations commencent à constituer ; professionnels des « Ressources Humaines » et du management ; expérimentateurs de bonne foi, aussi, mais isolés, corsetés. Leur point commun ? Rester largement hors des regards de celles et ceux dont ils prétendent changer le métier !

Cet écosystème de l'« EdTech » met en avant la promesse de « différenciation pédagogique accrue » et « d'individualisation des apprentissages » par utilisation massive

de l'IA, notamment générative. Elle pourrait bien constituer de soi-disant « bonnes pratiques », accélérant la taylorisation de nos métiers déjà à l'œuvre (évaluations standardisées, progressions communes imposées, etc.), tout en renforçant des logiques managériales de morcellement, de contrôle, d'automatisation et de dépossession de nos métiers. Quelle évolution de notre métier se cache derrière le slogan de « professeur-e augmenté-e » ?

Pour le SNES-FSU, le temps des débats est déjà ouvert par la réflexion collective qu'il organise et structure en son sein. Pour aller plus loin avec le SNES-FSU, emparons-nous collectivement des questions, enjeux et revendications essentielles : c'est l'ambition du stage que nous organisons le mardi 6 mai !

*Pierre Priouret,
secrétaire général SNES-FSU Toulouse*

64 ans

c'est
toujours

NON !

Stage « Préparer sa retraite et fin de carrière »

Organisé par le secteur Carrières du SNES-FSU Toulouse, un stage « préparer sa retraite et fin de carrière » aura lieu le lundi 19 Mai 2025 à Toulouse.

Le stage permettra d'aborder les questions suivantes :

- Comment est calculée la pension de fonctionnaire ? (durée d'assurance, durée requise, durée liquidable, décôte, surcôte, bonifications, départ anticipé).
- Comment vérifier sa carrière et éviter des erreurs pouvant réduire la pension ?
- Quelles démarches pour demander la retraite ?
- Retraite progressive : comment ça marche ? Les conditions pour y avoir droit, comment est calculée la pension progressive ? Les impacts sur la pension définitive.
- Fins de carrière : enjeux de la classe exceptionnelle notamment pour la retraite.

*Hélène Tressens, Floréal Hemery et Laureline Buzin,
secteur Carrières.*

Stage Académique annuel des CPE



Le stage catégoriel des CPE a eu lieu le mardi 8 avril au lycée Déodat de Séverac à Toulouse. Une trentaine de collègues avaient fait le déplacement à cette occasion, de presque toute l'Académie. La matinée a débuté avec Pierre Priouret, secrétaire général, venu faire un point sur une actualité nationale bien fournie.

En seconde partie de matinée, Clarisse MACE, co-responsable du secteur CPE national du SNES-FSU est intervenue sur les informations catégorielles et les questionnements. Plusieurs thèmes préoccupent nos collègues dont notamment la CDIisation des AED.

L'après-midi, notre invitée était Marianne BLANCHARD, sociologue et Maîtresse de Conférence à l'Université Toulouse-Jean Jaurès qui intervient aussi à l'INSPE. Ses thèmes de recherche sont la sociologie de l'éducation, l'enseignement supérieur, l'orientation vers les filières scientifiques et la transition écologique dans l'éducation. Elle a évoqué avec les CPE la problématique de l'accès des filles aux études scientifiques. Après avoir réinterrogé quelques idées préconçues et donné des chiffres qui, par exemple, attestent la présence d'étudiantes dans les études médicales et autour de la santé depuis déjà un bon moment, elle a souligné le fait que les VSS (Violences Sexistes et Sexuelles), bien présentes et dénoncées dans les écoles d'ingénieurs, ne sont quasiment jamais étudiées par la sociologie, ni combattues dans ces établissements. Nous avons ensuite échangé avec elles autour des freins qui existent et des pratiques à développer pour inciter les filles à se projeter dans des études scientifiques.

*Carole Garnier-Roussilhe, Valérie Ramond,
secteur CPE.*

8 mars, droits des femmes - égalité des droits



La journée du 8 mars 2025 est désormais ancrée dans l'académie de Toulouse comme une journée revendicative, permettant de faire avancer les droits des femmes, dans le privé comme au travail. Parmi les 300 manifestant-es. à Montauban, les 500 à Albi et Rodez, les 250 à Cahors, 200 à Tarbes et les milliers à Toulouse l'après-midi, nombreux-ses étaient celles et ceux issu-es de l'Education Nationale, non seulement déterminé-es à exercer leurs missions en matière d'égalité filles / garçons, mais aussi conscient-es du travail qui reste à faire au sein de l'Education Nationale pour réduire les écarts de salaires et de pensions, mettre fin aux violences sexuelles et sexistes et permettre aux femmes de crever le fameux « plafond de verre » qui creuse les inégalités. Et parce que faire progresser les droits des femmes, c'est faire avancer l'ensemble de la société, cette journée du 8 mars s'inscrit désormais comme une lutte syndicale majeure qui nous concerne toutes et tous.

Perrine Simonutti,
secrétaire académique.



Pour rejoindre le SNES

Tél. 05 61 34 38 51

2, avenue Jean-Rieux — 31 500 — Toulouse

Accès bus : bus L1 ou L8 (arrêts Périssé ou Place Dupuy, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 66 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures
Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué-es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

Adresse électronique générale :

s3tou@SNES.edu

Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

Adhésion – syndicalisation
tresorerie@toulouse.SNES.edu

Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et/ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :

aed-aesh@toulouse.SNES.edu

Agrégé-es et certifié-es :

carrieres@toulouse.SNES.edu

CPE :

cpe@toulouse.SNES.edu

Non-titulaires enseignants :
nontitu@toulouse.SNES.edu

Stagiaires et
Etudiants-contractuels-alternants :
stagiaires@toulouse.SNES.edu

Retraités :

enretraite@toulouse.SNES.edu

Psy-EN :

psyen@toulouse.SNES.edu

Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...

mutations@toulouse.SNES.edu

Santé

sante@toulouse.SNES.edu

Pour préparer sa retraite
retraites@toulouse.SNES.edu

Stages syndicaux
Formation syndicale
formation.syndicale@toulouse.SNES.edu

Contactez les S2 pour toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, les dotations, les budgets :

Ariège : snés09@toulouse.snes.edu

Aveyron : snés12@toulouse.snes.edu

Haute-Garonne : snés31@toulouse.snes.edu

Gers : snés32@toulouse.snes.edu

Hautes-Pyrénées : snés65@toulouse.snes.edu

Lot : snés46@toulouse.snes.edu

Tarn : snés81@toulouse.snes.edu

Tarn-et-Garonne : snés82@toulouse.snes.edu

Site académique

www.toulouse.SNES.edu

Crédit Mutuel
Enseignant